

Quand la protection sociale soutient et développe la santé au travail

Jean-Jacques LAPLANTE

Médecin du Travail

ASEPT Franche Comté Bourgogne

Introduction

- L'homme est vulnérable
- Il travaille depuis longtemps à organiser collectivement sa protection
- Individuellement, sans protection, il était condamné à la mort sociale en cas de maladie ou d'accident
- Aujourd'hui après une longue histoire sociale tumultueuse, la protection pour l'agriculture de l'homme, à tous les âges de la vie est organisée au sein de la MSA, des prestations familiales, maladie invalidité maternité AT/MP, au versement d'une pension de retraite ...
- La protection de l'homme, dans la période de sa vie où il travaille, c'est tout cela plus la « santé sécurité au travail »
- Aujourd'hui le plus vulnérable des hommes est l'homme sans travail, qui n'a pas d'existence social ...

**Quelques histoires
De
Protection sociale
Et
de Santé au travail**

La protection sociale: une aspiration ancienne de l'homme

(Azema Ludovic histoire MSA 31)

- 1400 av JC en basse Egypte des tailleurs de pierre créent un fond de secours contre les accidents.
- Dès le moyen âge autour d'associations religieuses et charitables existent des confréries qui s'occupent de mutualité pour des risques sanitaires et professionnels

La protection sociale: une aspiration ancienne de l'homme

(in la médecine du travail 11 JUIN 1996 congres du 50°A)

- 1566: Charles IX ordonne des amendes pour les couvreurs « pour subvenir aux pauvres ouvriers qui tombent ordinairement du dessus des maisons »
- 1681 Vauban agit vigoureusement pour que Louvois interdise le travail du dimanche
- 1689 Colbert, de par le roi fait « recevoir les ouvriers qui se blessent dans les ateliers et ils seront pansés, médicamentés aux dépens de sa majesté »
- 1841 Villermé fait écrire la première loi dite « sociale » signée par Louis Philippe, qui règlemente le travail des enfants.
- 1898 loi historique sur les Accidents du travail et responsabilité patronale (déclinée en 1920 pour l'agriculture)
- 1908 le Dr Clémenceau obtient l'interdiction de la céruse

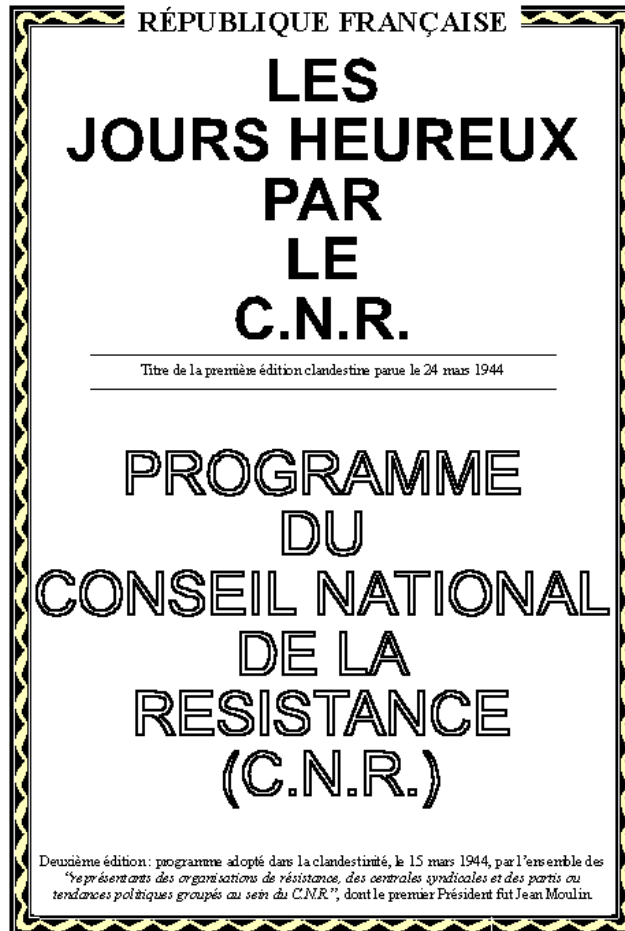
La protection sociale: une aspiration ancienne de l'homme

(in les maux de la terre DJJ LJJ ed° aube)

- 1905 : J RUAU ministre de l'agriculture adresse une circulaire aux professeurs d'agriculture, à propos de la mutualité agricole , « il est indispensable de mettre à la portée du monde rural des institutions de prévoyance qui avaient été longtemps le privilège du monde urbain, alors que le malheureux paysan réduit par l'âge ou les infirmités à l'impuissance de travailler et gagner sa vie, ne trouvait dans sa détresse que le vide autour de lui »
- 1952 Circulaire du ministre de l'agriculture qui soumet les employeurs à la médecine du travail. La MLSA accueillera ces services. Mais application variable
- 1958 Congrès FNSEA De Batisse : le CNJA fait basculer le vote à 28 voix près pour la naissance de l'AMEXA pour les non salariés . Avant cette date on abat une bête pour payer les soins ..
- 1959 Jean Vacher, fondateur de l'INMA, jouera un rôle majeur à cette époque « il n'est pas acceptable d'exclure de la médecine du travail le monde agricole. Il ne s'agit pas de s'arrêter à l'examen du salarié agricole. La grand-mère qui prépare la soupe, en y ajoutant qq bacilles de Koch, intéresse la médecine du travail autant que le commis de ferme qui mange cette soupe»
- 1962 Assemblée national C Peyret: « ne pas se contenter d'une façade, mais rendre obligatoire cette médecine aux salariés et aux exploitants » adaptée au milieu rural compte tenu des particularités psychologiques et matérielles dira l'académie de médecine.

« Plus jamais ça »

la protection sociale vue par les Résistants durant la deuxième guerre mondiale



1946

- La protection sociale est au centre de la reconstruction des institutions et du pacte social.
- Pr Desoille , grand résistant, ancien déporté, médecin inspecteur général du travail, jouera un grand rôle dans les ordonnances de 1946 pour que la prévention en milieu de travail soit partie prenante de la protection sociale: 3 axes = inspection du travail + branche AT/MP+ médecine du travail

Quel rapport
entre protection sociale
et santé au travail en
agriculture?

En quoi cette protection croise t'elle la question santé au travail ?

- 1966 première loi de médecine du travail agricole, souvent exercée par les MG ruraux est placée sous responsabilité de la MSA
- Sous impulsion de Pionniers de terrain, médecins du travail agricole CCMSA : J Fages et B Delemotte
- 1966 les AT des non salariés confiés aux assureurs privés (AMA++)
- 1972 Les AT des salariés et la prévention confiés aux MSA

La MSA , la protection sociale des non salariés , la santé au travail

- Durant des années 1980/2000 une des questions posées au services SST MSA était , quelle légitimité à parler aux exploitants et comment faire dans notre mission légale pour améliorer les conditions de travail des salariés et apprentis dans les fermes.
- Sans non salariés pas de salariés, en protégeant mieux les non salariés on protège aussi les salariés .
- Loi de 2001 crée l' ATEXA avec IJ pour les non salariés et arrêt des confusions « vie privée /vie professionnelle » dans les statistiques
- 01/2014 derniers indépendants sans IJ : création IJ Amexa (mesure d'équité et de santé au travail car on prend des risques en continuant de travailler quand on est malade)
- Sans le combat des élus MSA et en particulier J GROS, présidente nationale dans les années 2000, les non salariés n'auraient pas bénéficié de ces progrès sociaux ATEXA, IJ AMEXA, (financièrement ATEXA prévention = 21€ /chef), IJ à 20€, prévention suicide ...même s'il faut dire que ce sont des mesures limitées : on veut toujours plus quand on souffre et moins quand on paye.
- Nous sommes le seul pays au monde capable de statt AT/MP pour 400 000 Non salariés agricoles, et faisant preuve d'une telle structuration d' offre SST/métiers agricoles

La MSA , la protection sociale des salariés , la santé au travail

- Le guichet unique : une chance pour les salariés de l'agriculture. SST/CM/ASS/service AT/MP , Conseillers agricoles...
- ET cette structure rembourse aussi les soins, et organise la prévention et la promotion santé
- Les bases de l'assurance maladie nourrissent le système de santé en information (étude Vincent Bonneterre Grenoble CHU)
- Les CPSS CPSNS , un lieu qui peut être un lieu intéressant d'enrichissement par les témoignages et les prise de parole des élus ...
- Les derniers élus de la protection sociale modèle CNR : Un contre pouvoir ? Une force de proposition ? Etre au service d'élus représentatifs d'un territoire et d'une profession ...
- Des équipes SST par exemple qui cherchent des évolutions de la protection sociale avec les élus: arsenic, Parkinson, leucémies, affections respiratoires, zoonoses, agrican ...

DE 1900 A 2018 :

« DEUX POIDS DEUX MESURES »

- 1900 :« deux charretiers conduisent cote a cote leur attelage ; l'un au service d'un entrepreneur de transports l'autre d'un agriculteur. Les charrettes s'accrochent et versent. Le charretier au service de l'industriel recevra les soins au fais du patron et une indemnité journalière de 1,5F. L'autre rien , et en cas d'infirmité, rente dans un cas , rien dans le cas de l'employé agricole. Il faudra attendre 1922 pour corriger cela »
- 2018: un salarié agricole est gravement malade et après avoir bénéficié d'une période d'indemnités journalières , il peut bénéficier d'une pension d'invalidité par la MSA, son revenu en catégorie 2 sera calculé sur les 10 meilleures années travaillées, 50% de son revenu brut annuel, avec un plafond de 1634 €/m. Pour un non salarié dans la même situation médico administrative, le montant sera de 365€ mensuel .

conclusion

- Il n'y a pas de progrès économique sans progrès social.
- Pour une agriculture attrayante pour les salariés comme pour les non salariés il faut une bonne protection sociale, des repos , des outils adaptés, de bonnes conditions de travail.
- Des organismes partenaires , conseillers de l'agriculture qui travaillent ensemble comme dans agri sentinelle par exemple. (mais la dualité existe, ex Pb des vendeurs de produits des grandes coop et des conseillers SST)